

Initiatives ministérielles

tout récemment. Je suis vraiment très surprise de voir qu'ils ont complètement retourné leur veste en si peu de temps.

Je voudrais énoncer brièvement l'objectif de l'institut. Que doit-il faire pour les langues patrimoniales? Eh bien, il doit promouvoir et favoriser l'apprentissage de ces langues au Canada. Il doit aider à l'information du public, à la production et à la diffusion de documents destinés à l'étude en contexte canadien de ces langues, à l'établissement de programmes visant à améliorer les normes d'apprentissage de ces langues et à la conduite d'activités de recherches sur l'importance de l'apprentissage des langues patrimoniales en général.

L'institut sera trouva à Edmonton et travaillera en étroite collaboration avec des organismes, des particuliers et des groupes de partout au pays. Il sera en rapport avec des organismes communautaires, des établissements d'enseignement ainsi que les gouvernements des provinces et des territoires, pour s'assurer que tous ceux que l'apprentissage des langues patrimoniales intéresse profitent des activités organisées par l'institut.

L'institut sera un organisme de charité et bénéficiera en outre du soutien financier du gouvernement du Canada, avec la participation financière du secteur privé. Nous espérons que tout le monde fera en sorte que cet institut devienne le lieu exceptionnel que nous croyons dans l'intérêt de la promotion des langues patrimoniales.

J'ai bien compris ce que la députée de Western Arctic a dit au sujet du projet de loi C-269. Il serait effectivement utile de débattre de ce projet, mais ce n'est malheureusement pas celui qui est à l'étude aujourd'hui. Nous devons décider si nous allons interdire l'accès à l'enseignement des langues patrimoniales à certaines personnes.

Comme il est précisé dans le projet de loi, l'expression «langues patrimoniales» désigne des langues autres que les langues officielles du Canada et qui contribuent à la constitution du patrimoine linguistique canadien. Nous ne voudrions donc pas exclure qui que ce soit, mais tout le monde ne serait pas forcément admis à l'institut non plus. Toutes les langues visées n'ont pas été énumérées, mais il irait de soi que les groupes qui veulent venir y consulter des documents de recherche puissent le faire.

Madame la Présidente, je suis d'avis que la définition de «langues patrimoniales» qui se trouve dans la version du projet de loi qui a été modifié par le comité législatif et que nous avons devant nous est celle qui convient.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je me sens privilégié de participer au débat d'aujourd'hui, qui porte sur un projet de loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales et, surtout, de faire suite à l'amendement fort réfléchi de ma collègue de Vancouver-Est, qui propose que nous modifiions le projet de loi en disant: les langues officielles du Canada, à l'exclusion des langues autochtones.

Je tiens réellement à appuyer les observations faites à cet égard par ma collègue de Vancouver-Est, ainsi que mes collègues de Comox-Alberni et Spadina, car il me semble tout à fait inacceptable d'englober les langues de nos premiers habitants dans les langues patrimoniales en général.

Pour faire valoir mon point de vue, je voudrais citer M. Phil Fontaine, dirigeant provincial de l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui a dit, le 14 juillet dernier: «Nous, les premiers habitants de ce pays, avons hérité, grâce aux traditions orales de nos ancêtres, de 55 langues originales différentes. Cinquante-deux de ces langues originales du Canada sont actuellement en voie de disparition. «Contrairement à vous», c'est-à-dire la population non autochtone du pays, «nous ne pouvons pas retrouver ces langues dans notre mère-patrie, car notre mère-patrie, c'est le Canada. Les langues que nous perdons au Canada, nous les perdons à jamais».

Je crois que nous devons réfléchir sérieusement à ce qui semblait être, du moins au début, le motif du gouvernement pour considérer comme des langues patrimoniales, au même titre que l'italien, le norvégien, le danois et l'allemand, 53 langues autochtones.

Peu importe ce que nous puissions faire à notre patrimoine linguistique, en tant que Norvégien, je peux toujours retourner dans mon pays et y apprendre ou réapprendre la langue.

• (1250)

Nous ne pouvons pas faire cela avec les langues autochtones. Le Canada est le seul endroit au monde où elles existent. Je suis particulièrement en faveur de la représentation. J'ai fait partie d'un groupe de députés de la Colombie-Britannique de l'intérieur qui s'est réuni récemment dans la splendide ville de Vernon. Lors de cette réunion, nous avons eu le privilège d'accueillir quatre des chefs autochtones de notre région. Ils nous ont expliqué leur préoccupation au sujet de leur langue, le shuswap, que vous connaissez très bien, madame la